



Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge
Secrétariat : SBV

Gevrey, le 1^{er} décembre 2016

Madame ZITO Florence
Présidente de la
Commission Locale de l'Eau
du Bassin de la Vouge

A

Monsieur le Directeur de la DDT de Côte d'Or
Service de l'Eau et des Risques
57 rue de Mulhouse
BP 53317
21 033 DIJON CEDEX

Affaire suivie par : Nicolas BOILLIN

Objet : Avis sur le projet de stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLRI) du territoire à risque d'inondation (TRI) de Dijon

Monsieur le Directeur,

Par courriel, reçu le 7 octobre 2016, vous avez consulté la CLE de la Vouge sur le projet de SLGRI du TRI de Dijon. C'est avec une attention particulière que ce projet validé, le 16 septembre 2016 par le Comité de Pilotage ad hoc, a été instruit par la CLE.

La CLE tient à souligner deux points qui seront gages d'efficacité et de mise en œuvre future de la SLGRI :

- Le choix du périmètre de la SLGRI ne se limitant pas aux 14 communes du TRI, mais bien aux bassins de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche,
- La volonté de créer un CoPil élargi, chargé de suivre et de prendre chaque décision en concertation.

La CLE note deux imprécisions dans le projet d'arrêté :

- Le bassin de la Vouge n'est plus couvert par un contrat de rivière depuis 2014, mais un contrat de travaux (en cours d'approbation) sera applicable en 2017 et 2018 ; il est par la suite programmé la signature d'un nouveau contrat de bassin, dès 2019,
- L'Inter CLE Vouge / Ouche assure la coordination des actions sur la nappe de Dijon Sud, entre les deux CLE et non sur la totalité des périmètres de ces bassins versants.

La CLE souligne que le projet de SLGRI du TRI de Dijon est compatible avec les PGRI et SDAGE RM, ainsi qu'avec le SAGE de la Vouge.

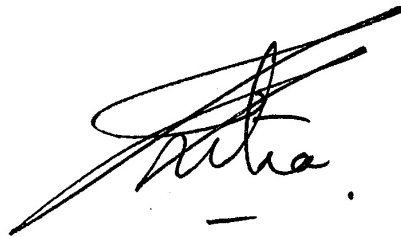
La CLE relève les points suivants :

- Le projet de la SLGRI est une première étape dans la mise en commun des connaissances et des actions sur les bassins de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche,
- Dès lors que cette phase transitoire sera passée, il est vraisemblable que des déclinaisons plus opérationnelles pourront être mises en œuvre sur les périmètres du TRI et des trois bassins versants,
- Il semble impérieux que la cartographie du risque « ruissellement » pour les aléas (fréquent, moyen et extrême) soit programmée dans les meilleurs délais¹,
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la GEMAPI (objectif 4.2), la CLE de la Vouge appelle de ses vœux que le CoPil accompagne la création d'un syndicat unique sur les bassins de la Tille, de la Vouge et de l'Ouche ; celui-ci serait gage d'une vision globale et d'une efficacité de mises en œuvre des dispositions inscrites au projet de la SLGRI du TRI de Dijon.

Au vu de ces éléments, la CLE de la Vouge valide le projet inscrit dans la stratégie locale de gestion du risque d'inondation (SLRI) du territoire à risque d'inondation (TRI) de Dijon

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, mes salutations distinguées.

La Présidente de la CLE de la Vouge
Florence ZITO



Copies à :

- Madame la Présidente de la CLE de l'Ouche
- Monsieur le Président de la CLE de la Tille
- Monsieur le Président de l'Inter CLE Nappe de Dijon Sud

¹ Pour mémoire : Marsannay la Côte a subi 7 arrêtés de catastrophes naturelles pour ruissellement et / ou coulée de boue ; cela en fait la commune la plus sensible à ce type d'évènement sur le bassin de la Vouge.